TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX
2ème CHAMBRE
JUGEMENT DU 2 novembre 2026
PRONONCANT LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Liquidation judiciaire

M. ELAOUNI Alaedin Bechir
3 côte de la Garonne
33310 LORMONT

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffe n°2026J00909
Rôle n° 2026L05064

L'affaire a été entendue en Chambre du Conseil le 19 octobre 2026 par François ARDONCEAU, Juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le présent jugement a été délibéré conformément à la Loi par :

Gérard LARTIGAU, Président de Chambre,
François ARDONCEAU, Jean-Claude CARAVACA, Juges

Et prononcé, ce jour, par sa mise à disposition au Greffe par Gérard LARTIGAU, Président de Chambre,

Assisté de Philippine BERTIN, Greffier assermenté,

Vu l'article L 643-9 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de Monsieur ELAOUNI Alaedin Bechir

Le débiteur dûment convoqué par lettre recommandé du greffier ne s'est pas présenté par devant le Tribunal,

Le liquidateur s'est présenté et a demandé la clôture pour insuffisance d'actif,

Les opérations de liquidation judiciaire sont terminées ; il y a lieu en conséquence de prononcer la clôture de ladite liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ;

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL

Après avoir pris connaissance du rapport du juge commissaire,

Déclare les opérations de liquidation judiciaire désignée ci-dessus clôturées pour insuffisance d'actif

Ordonne la notification et les publicités prévues par les articles R 621-8 du code de commerce,

Fait et prononcé par le Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 2 novembre 2026

Signé électroniquement par Gérard LARTIGAU, juge
Signé électroniquement par Philippine BERTIN, greffier